



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°19

Réunion restreinte du : Mardi 14 janvier 2025

APPEL A CANDIDATURES – FINALES DES COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales :

Catégories	Nb de Finales	Nb terrains nécessaires	Dates
FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN	1	1	Le samedi 10 mai 2024 matin
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM	1	1	Le samedi 10 mai 2024 après-midi

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM SAM
APRES MIDI****1/4 Finale le 01/02/2025 :**

Le tirage au sort a été effectué par MM. LE DREFF et LACOUR.

Liste des matchs consultables sur le site internet de la ligue. <https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=430229&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Désignation d'un arbitre officiel à la charge des 2 clubs par moitié.

Ci-dessous le calendrier :

- 1/4 de Finale : le 01/02/2025
- 1/2 Finale : le 29/03/2025
- Finale 10/05/2025

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM SAM
MATIN****1/4 Finale le 15/02/2025 :**

Le tirage au sort a été effectué par MM. LE DREFF et LACOUR.

Liste des matchs consultables sur le site internet de la ligue. <https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=431828&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Ci-dessous le calendrier :

- 1/4 de finale : le 15/02/2025
- 1/2 finales : le 29/03/2025
- Finale : le 10/05/2025

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

R2 Poule C :

28255661 – ELM LEBLANC FC 1 / ST DENIS RC 1 du 18/01/2025

Courriel de la Mairie de Drancy.

La Commission fixe ce match le 18/01/2025 à 15h au stade Guy MOQUET.

R2 Poule D :

28255893 – ELM LEBLANC FC 2 / VITRY CA 1 du 18/01/2025

Courriel de la Mairie de Drancy.

La Commission fixe ce match le 18/01/2025 à 13h au stade René DEWERPE.

FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN – PHASE 2

Division R1 :

30071848 – PWC / HEC PANATHENEES du 01/02/2025

La Commission fixe ce match le 22/02/2025.

30072533 – CHAPA BLUES / STERIA du 11/01/2025

La Commission,

Après avoir pris connaissance des courriels des 2 clubs,

Considérant que le club de STERIA a sollicité le report du match au motif que les 2 clubs étaient d'accord,

Considérant que le club de CHAPA BLUES indique qu'il n'a pas donné son accord pour reporter le match,

Considérant que le match était donc prévu le 11/01/2025,

Considérant que STERIA invoque une erreur de la Ligue qui a reporté le match avant de le remettre à l'agenda,

Considérant que conformément à l'article 10.6 du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris IDF : « *La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour un match programmé le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour un match programmé en semaine).* »,

Considérant que le vendredi à 18h le match en objet était fixé le 11/01/2025,

Considérant que les 2 équipes étaient tenus de se présenter pour jouer le match,

Par ces motifs,

Dit que le match devait se jouer le 11/01/2025 et demande à CHAPA BLUES de transmettre la feuille de match.